



COVEA ACTIONS CROISSANCE



Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° d du code monétaire et financier	211 603 296,76	
b) Avoirs bancaires	1 804 782,37	
c) Autres actifs détenus par l'OPC		20 472 457,35
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		233 880 536,48
e) Passif		-3 506 879,30
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e =	actif net OPC)	230 373 657,18

Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PART C / FR0007022157	1 709 631,9599	EUR	82,84
PART D / FR0007024021	217 001,5485	EUR	68,68
PART I CAPITALISABLE / FR0013367182	582 433	EUR	126,75

Portefeuille titres

	Pourcentage	
Éléments du portefeuille titres	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	91,85	90,47
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	7,76	7,64

Répartition des actifs par devise

	Montant <i>En devise de comptabilité</i>		
	de l'OPC	Pource	entage
Devises (10 principales devises)	EUR	Actif net	Total des actifs
EUR	211 603 296,76	91,85	90,47
-	-	1	-
-	-	1	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
Total	211 603 296,76	91,85	90,47

Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

	Pourcentage		
Pays (10 principaux pays)	Actif net Total des actifs		
France	45,70	45,01	
Pays-Bas	20,02	19,72	
Allemagne	11,97	11,79	
Italie	6,75	6,65	
Espagne	6,40	6,31	
Finlande	1,01	0,99	
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	
Autres pays	-	-	
Total	91,85	90,47	

Répartition des actifs par secteur économique

	Pourcentage		
Secteur économique (10 principaux secteurs)	Actif net	Total des actifs	
Chimie de spécialité	10,02	9,92	
Habillement et accessoires	9,87	9,72	
Services informatiques	8,66	8,53	
Technologie et équipement de production	7,34	7,23	
Logiciels	6,51	6,41	
Fournitures médicales	4,63	4,56	
Services de télécommunications	4,09	4,03	
Articles de cosmétique	3,99	3,93	
Automobiles	3,96	3,90	
Composants électriques	3,30	3,25	
Autres secteurs	29,48	28,99	
Total	91,85	90,47	

Ventilation des autres actifs par nature

	Pourcentage		
Nature d'actifs	Actif net	Total des actifs	
PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :	7,76	7,64	
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-	
- OPCVM nourriciers	-	-	
- Fonds professionnels spécialisés	-	-	
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-	
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-	
- Autres	7,76	7,64	
AUTRE NATURE D'ACTIFS :	-	-	
- Bons de souscription	-	-	
- Bons de caisse	-	-	
- Billets à ordre	-	-	
- Billets hypothécaires	-	-	
- Autres	-	-	
TOTAL	7,76	7,64	

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Acquisitions	Cessions / Remboursements
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.	10 491 142 21	26 162 022 19
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	19 681 143,21	36 162 023,18
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	_
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	8 393 546,50	9 004 460,05
Total sur la période	28 074 689,71	45 166 483,23

Frais de gestion

Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période	Montant	%
Catégorie de part :		
PART C / FR0007022157	-	-
PART D / FR0007024021	-	-
PART I CAPITALISABLE / FR0013367182	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions		Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de la période.